

Agrément Technique ATG avec Certification



ATG 3076

GROS ŒUVRE

Étanchéité à l'eau de
structures souterraines

PEC 3000® &
PEC® PRIMER SPRAY

Valable du 29/05/2017
au 28/05/2022

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 - B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

R.A.P. Industries bvba
Schaffensesteenweg 5
BE-3583 Paal-Beringen
Tél. : +32 11 210222
Fax : +32 11 427437
Site Internet : www.rap-industries.be
Courriel : info@rap-industries.be



1 Objectif et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable indépendante du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le Titulaire d'Agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le Titulaire d'Agrément [et le Distributeur] est/sont tenu(s) de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc

ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'Agrément [ou le Distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

3 Objet et application visée

PEC 3000® est une membrane d'étanchéité à l'eau bitumineuse, auto-adhésive et modifiée à l'aide de polymère, appliquée comme couche d'étanchéité à l'eau sur la face extérieure de structures souterraines, telles que des murs de cave verticaux, des fondations et la transition de murs souterrains vers la dalle de plancher des locaux situés au sous-sol. À cet égard, la membrane peut être soumise à une pression d'eau positive de 0,06 MPa maximum.

L'étanchement d'éléments de structure en béton dans le cas d'une étanchéité à l'eau soumise à une pression d'eau négative ne relève pas du domaine d'application du présent agrément technique.

4 Identification des composants du système

La composition et les propriétés d'identification des produits repris dans ce chapitre ont été déterminées dans le cadre de l'examen d'agrément et sont vérifiées sur base régulière dans le cadre de la surveillance inhérente à cet agrément.

4.1 Membrane PEC 3000®

La membrane PEC 3000® (voir la figure 1) est constituée d'un compound bitumineux additionné de caoutchouc synthétique et de résines synthétiques présentant une adhérence élevée, lui conférant des propriétés auto-adhésives et mécaniques. Ce compound est appliqué sur un film HDPE laminé en croix. Le film HDPE présente principalement une fonction de protection contre le transperçement du concassé, contre le percement des racines et contre les sollicitations chimiques.

Les propriétés d'identification de la membrane sont présentées au 0.

Tableau 1 – propriétés d'identification de la membrane PEC 3000®

Propriété	Méthode d'essai	Valeur
Aspect et dimensions		
Dégâts visuels	NBN EN 1850-1	Pas de dégâts
épaisseur	NBN EN 1849-1	1,5 mm ± 5 %
longueur	NBN EN 1848-1	20 m ± 1 %
largeur	NBN EN 1848-1	1 m ± 1 %
rectitude	NBN EN 1848-1	< 20 mm/10 m
Propriétés en traction		
sens longitudinal	NBN EN 12311	résistance à la traction : ≥ 215 N/50 mm allongement à la rupture : 310 %
sens transversal		résistance à la traction : ≥ 220 N/50 mm allongement à la rupture : 240 %

4.2 PEC® Primer Spray

PEC® Primer Spray est un primaire au bitume, modifié à l'aide de polymère, sans solvant et applicable au rouleau ou à la brosse, mais de préférence par projection au pistolet.

Le produit fait partie du système d'étanchéité à l'eau mais ne peut pas faire l'objet d'un marquage ATG distinct.

Les propriétés principales de PEC® Primer Spray sont reprises au 0.

Tableau 2– propriétés du produit PEC® Primer Spray

Propriété	Valeur
Couleur	humide : brun sec : noir
Viscosité Brookfield à 20 °C (spindle 2, 20 t/min)	500 ± 100 cP
densité à 20 °C	0,9 – 1,0 kg/dm³
pH à 20 °C	11 – 13
Extrait sec à 130 °C	24 – 28 %

5 Identification d'autres composants du système (composants auxiliaires)

Les composants énumérés ci-après sont ou non commercialisés ou proposés sur le marché sous la responsabilité du Titulaire d'Agrément, mais ne font pas partie comme tels de l'agrément. Leur aptitude à l'emploi n'est pas non plus certifiée par l'Opérateur de Certification.

5.1 Binding tape black

Le produit Binding tape black est un tape en acrylique renforcé, comportant une couche de surface noire en HDPE de 60 µm d'épaisseur. Ce tape est utilisé dans les cas où la face supérieure des membranes PEC 3000® n'est pas soumise par la suite à une pression ayant pour effet de comprimer les membranes contre le support (par exemple en cas d'application d'une lame d'air jusqu'en dessous). Dans ce cas, le tape maintient la membrane en place à des températures supérieures à 30 °C.

Les propriétés principales de Binding tape black sont reprises au 0.

Tableau 3 – propriétés de Binding tape black

Propriété	Valeur
dimensions	25 m x 60 mm x 0,3 mm
type de colle	colle acrylique
Résistance à la traction	30 N/25 mm
résistance thermique	-40 °C – +80 °C

5.2 PEC® 100

PEC® 100 est un tape de butyle appliqué sur un support en silicone découpé au préalable, utilisé pour l'étanchement de passages de tuyaux et de conduites métalliques et synthétiques dans des murs de cave et dans des fondations.

Les propriétés principales sont reprises au 0.

Tableau 4 – propriétés de PEC® 100

Propriété	Valeur
dimensions	5 m x 100 mm x 1,2 mm
type de colle	butyle
Résistance à la traction	
longueur	265 N/50 mm
largeur	475 N/50 mm
Allongement à la rupture	
longueur	165 %
largeur	15 %
résistance thermique	-30 °C – +90 °C

7 Production et commercialisation

Les produits PEC 3000® et PEC® Primer Spray sont fabriqués pour le compte de R.A.P. Industries bvba dans un lieu de production connu par l'UBA tc et sont commercialisés par R.A.P. Industries bvba.

Le système de contrôle de la production et les plans de contrôle interne veillant à la qualité constante des produits sont vérifiés sur base régulière auprès du fabricant, dans le cadre de la certification indissociablement liée à cet agrément technique.

8 Marquage, conditionnement et stockage

8.1 Marquage

Le marquage suivant est appliqué en caractères blancs sur la membrane bitumineuse :

- le nom du fournisseur ;
- le nom du produit ;
- la marque figurative ATG, assortie de l'indice ATG

Outre les données susmentionnées, l'emballage de la membrane reprend également les informations suivantes :

- le domaine d'application ;
- le contenu ;
- le délai de conservation ;
- le numéro du lot et/ou la date de production ;
- le mode de mise en œuvre ;

8.2 Conditionnement et stockage

Tableau 5 – Conditionnement et stockage

Produit	Conditionnement	Délai de conservation
PEC 3000®	rouleau de 20 m ² dans une boîte en carton	12 mois sous emballage d'origine non ouvert conservation entre 0 °C et 30 °C
PEC® Primer Spray	seau de 5 kg	12 mois sous emballage d'origine non ouvert conservation entre 5 °C et 25 °C

9 Application/mise en œuvre

Pour la mise en œuvre du produit PEC 3000® et des détails qui s'y rapportent, nous renvoyons également aux prescriptions de mise en œuvre du titulaire d'agrément. Les figures 2 à 5 présentent les techniques de mise en œuvre les plus courantes pour l'étanchement de murs de cave et de fondations.

9.1 Conditions de mise en œuvre

Le primaire doit être appliqué à une température ambiante et de surface supérieure à 5 °C. La membrane bitumineuse peut être appliquée à une température ambiante et de surface comprise entre -4 °C et 30 °C.

En cas de difficultés dans l'élimination du support en papier des membranes, il conviendra de préférence de prévoir sur le chantier un emplacement ombragé servant au stockage temporaire et à la mise en œuvre des membranes PEC 3000®.

Les surfaces à traiter ne peuvent pas être exposées aux précipitations lors de la mise en œuvre.

9.2 Préparation du support

La membrane PEC 3000® est toujours appliquée sur une couche d'accrochage PEC® Primer Spray appliquée à l'avance. Les travaux peuvent être réalisés sur différents supports :

- béton ;
- maçonnerie constituée de blocs de béton ;
- maçonnerie en briques ;
- maçonnerie en blocs silico-calcaires ;
- béton cellulaire ;
- bois de coffrage.

Le support doit toujours être contrôlé avant le début des travaux et doit être sec, propre et exempt de nids de gravier, de salissures, d'huile ou de graisses et de laitance de ciment.

En cas d'utilisation d'un rouleau R.A.P. Soft Roller de 4,5 cm pour bien presser les membranes PEC 3000® au droit des transitions entre un mur et des fondations ou d'autres raccords sous un angle de 90°, l'application d'un lit de mortier permettant d'obtenir 2 angles de 45° n'est pas nécessaire.

9.3 Application de la couche d'accrochage

L'application de la couche d'accrochage PEC® Primer Spray peut être assurée à l'aide du système de pulvérisation 6 l de R.A.P., d'un rouleau, d'une brosse ou d'un pistolet de projection à air comprimé. La consommation dépend de la porosité du support, mais est généralement comprise entre 200 g/m² et 300 g/m².

En cas d'application de la couche d'accrochage par projection, il convient alors de bien remuer tout l'emballage avant la mise en œuvre du produit. Par ailleurs, il est recommandé de remplir le réservoir de l'installation de projection à l'aide d'un entonnoir avec tamis.

Lorsqu'elle est appliquée, la couche d'accrochage présente une couleur brune. Devenue totalement noire, la couche d'accrochage est suffisamment sèche pour que l'on y applique les membranes. Le temps de séchage dépend des conditions climatiques, mais peut être accéléré au moyen d'un appareil soufflant de l'air chaud ou avec l'air chaud d'un brûleur.

9.5 Application de la membrane PEC 3000®

Les membranes PEC 3000® sont toujours appliquées sur toute la hauteur de la surface à revêtir, en procédant de haut en bas. Par conséquent, il n'y a pas de recouvrements dans ce sens, le chevauchement se situant dans le sens de la largeur des membranes.

Les membranes peuvent être découpées sur mesure à l'aide d'un couteau aiguisé et d'une longue latte droite. Il est cependant recommandé de procéder à la découpe sur une table ou un support plan(e).

En présence uniquement de la couche d'assise de la maçonnerie du gros œuvre, la membrane peut être appliquée par-dessus, faisant ainsi office de barrière hydrofuge sous la maçonnerie. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de prévoir de membrane hydrofuge supplémentaire lors du maçonnerie des murs.

Les membranes doivent toujours être placées en orientant la face comportant des inscriptions blanches vers l'extérieur. Le collage doit intervenir du haut de l'élément de construction à revêtir vers le bas. Lors du collage des membranes, commencer par éliminer 5 à 10 cm du support en papier présent sur la face arrière de la membrane. Tout d'abord, procéder à une bonne compression de cette zone à l'aide d'un rouleau (par ex. : R.A.P. Soft Roller 4,5 cm), puis ôter systématiquement le support en papier tout en pressant bien la partie de membrane ainsi découverte contre la construction. Presser toujours de l'intérieur vers l'extérieur, afin d'éviter l'inclusion d'air.

Le recouvrement de deux membranes juxtaposées doit être réalisé comme indiqué à la figure 1. Tout d'abord, ôter le film de protection de la zone de recouvrement de la membrane appliquée en premier lieu, puis appliquer la deuxième membrane à partir de l'indication prévue à cet effet sur la membrane précédente. À cet égard, il convient également de débiter par le haut de la construction. Le recouvrement doit être compris entre 6 et 8 cm. Pour ce faire, une indication a été prévue sur la face supérieure des membranes, dans la zone de recouvrement.

Après l'application des membranes, il convient normalement de procéder à une nouvelle compression des membranes à l'aide d'un rouleau (par ex. R.A.P. Soft Roller 18 cm). À cet égard, on accordera une attention particulière aux zones de recouvrement.

9.6 Exécutions spéciales / Détails

Les structures et éléments de structure à rendre étanches à l'eau comprennent, dans la plupart des cas, un certain nombre de détails architecturaux tels que des joints de dilatation, diverses transitions de fondations vers des parois, des bords et des acrotères, des percements, etc. Les figures 6 à 9 présentent un certain nombre de ces détails d'application de membranes PEC 3000®. Pour la réalisation correcte de ces détails, nous renvoyons également aux prescriptions de mise en œuvre du titulaire d'agrément.

11 Résultats de l'examen d'agrément

L'agrément technique du système d'étanchéité à l'eau au moyen du produit PEC 3000® se fonde sur un ensemble de résultats d'essais découlant de l'examen d'agrément.

Le 0 présente un aperçu des résultats de l'examen d'agrément

Tableau 6– Propriétés du système d'étanchéité à l'eau PEC 3000®

Propriété	Unité	Méthode d'essai	Critères UBAtc / fabricant	Résultat
Dégâts visuels	-	NBN EN 1850-1	Pas de dégâts	Pas de dégâts
Épaisseur	mm	NBN EN 1849-1	1,5 mm ± 5 %	conforme
Longueur	m	NBN EN 1848-1	20 m + 1 %	conforme
Largeur	m	NBN EN 1848-1	1 m + 1 %	conforme
Rectitude	mm/10 m	NBN EN 1848-1	< 20	< 20
Propriétés en traction		NBN EN 12311		
Résistance à la traction	N/50 mm		≥ 215	essai réussi
longueur			≥ 220	
largeur			≥ 310	
Allongement à la rupture	%		≥ 240	
Propriétés en traction après exposition à l'eau	% de la valeur initiale	NBN EN 12311-1 vieillessement : UEAtc Technical Guide (*) § 3.3	≥ 90 % de la valeur initiale	essai réussi
Résistance à l'impact	mm	NBN EN 12691		
méthode A			≥ 500	essai réussi
méthode B			≥ 1000	
Résistance à la charge statique	kg	NBN EN 12730		
méthode A			≥ 10	essai réussi
méthode B			≥ 15	
Résistance à la déchirure au clou	N	NBN EN 12310-1		
longueur			≥ 135	essai réussi
largeur			≥ 135	
Flexibilité à basse température	°C	NBN EN 1109	≤ -23	essai réussi
Résistance au pelage de raccords	N/50 mm	NBN EN 12316-1		
résistance moyenne dans le sens longitudinal			≥ 70	91
Résistance au pelage de raccords après exposition à l'eau	N/50 mm	NBN EN 12316-1 (1 semaine dans de l'eau à 60 °C)		
résistance moyenne dans le sens longitudinal			≥ 70 % de la valeur initiale	84
Résistance au cisaillement des recouvrements	N/50 mm	NBN EN 12317-1		
résistance moyenne dans le sens longitudinal			≥ 185	: 220
Résistance au cisaillement des recouvrements après exposition à l'eau	N/50 mm	NBN EN 12317-1 (1 semaine dans de l'eau à 60 °C)		
résistance moyenne dans le sens longitudinal :			≥ 70 % de la valeur initiale	185
Résistance au pelage de différents supports	N/50 mm	UEAtc Technical Guide (*) § 4.3.3		(moyenne)
béton MC (0,40)			≥ 25	44
blocs de maçonnerie en béton			≥ 25	39
béton cellulaire			≥ 25	50
plaque de coffrage en bois			≥ 25	64

0 (suite) – Propriétés du système d'étanchéité à l'eau PEC 3000®

Propriété	Unité	Méthode d'essai	Critères UBAfc / fabricant	Résultat
Résistance au fluage par température élevée	°C	NBN EN 1110	≥ 90	essai réussi
Résistance au fluage par température élevée après vieillissement artificiel	°C	NBN EN 1296 NBN EN 1110	≥ 80	essai réussi
Étanchéité à l'eau	-	NBN EN 1928, méthode A	étanche à l'eau pendant 24 h à 60 kPa	essai réussi
Durabilité de l'étanchéité à l'eau après vieillissement artificiel	-	NBN EN 1296 NBN EN 1928, méthode A	étanche à l'eau pendant 24 h à 60 kPa après vieillissement	essai réussi
Résistance aux alcalis : Ca(OH) ₂ et NaOH	-	NBN EN 1928, méthode A traitement aux alcalis : NBN EN 1847	étanche à l'eau pendant 24 h à 60 kPa après traitement aux alcalis	essai réussi
Réaction au feu	-	NBN EN ISO 11925 NBN EN 13501-1	Classe	Classe E, E _{fl}

12 Figures

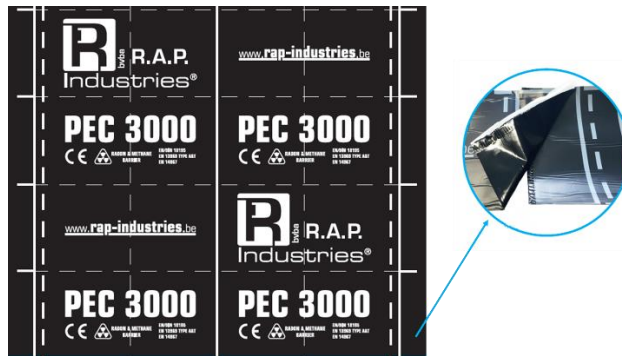


Fig. 1: Membrane PEC 3000® et détail du recouvrement

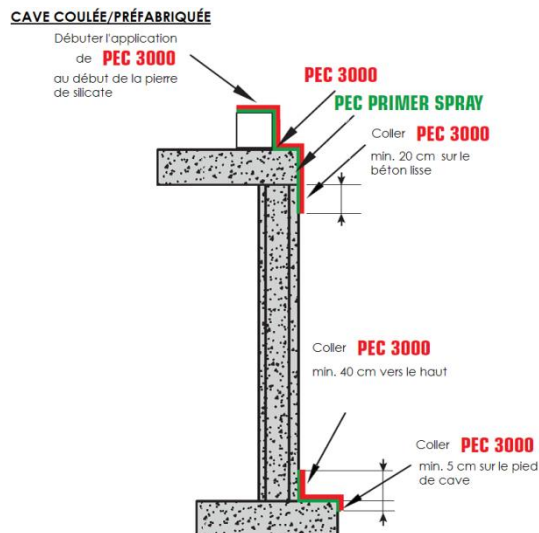


Fig. 2: Application sur caves en béton coulé ou préfabriqué

CAVE COULÉE/PRÉFABRIQUÉE AVEC ISOLANT

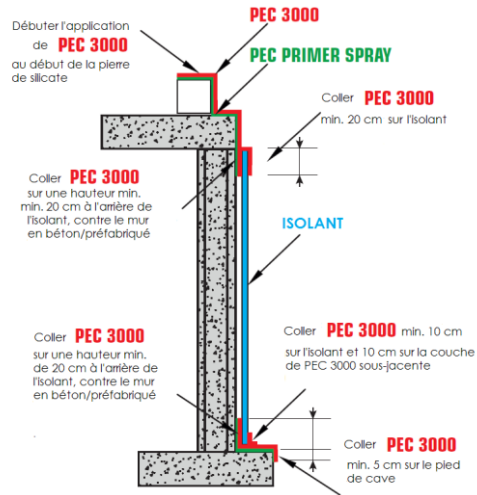


Fig. 3: Application sur caves en béton coulé ou préfabriqué avec panneau isolant rigide

CAVE MAÇONNÉE

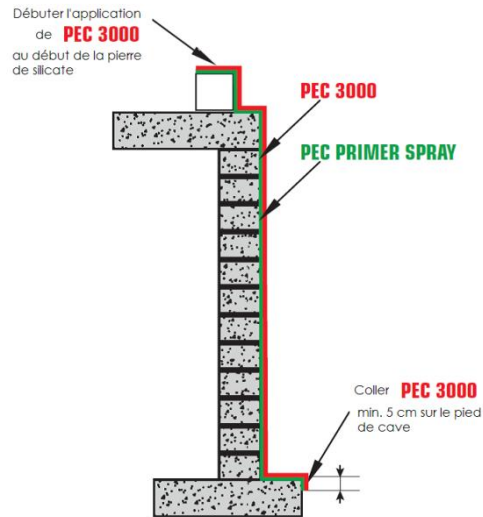


Fig. 4: Application sur mur de cave maçonné

CAVE EXISTANTE PRÉSENTANT DES FUITES

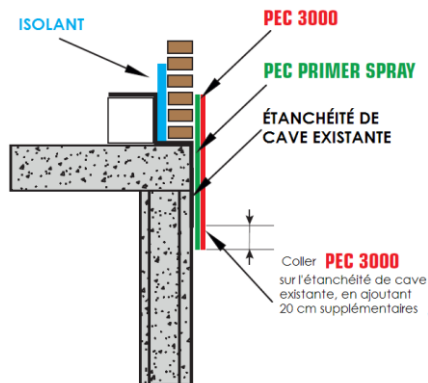


Fig. 5: Application sur mur de cave existant avec fuite

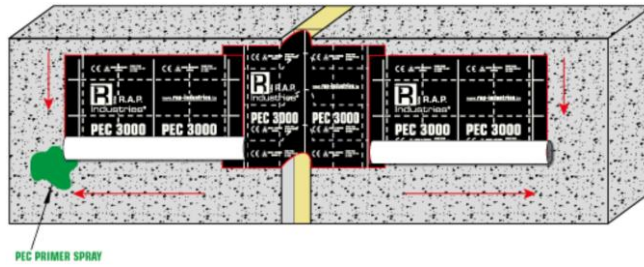


Fig. 6: Étanchéité à l'eau au droit des joints de dilatation

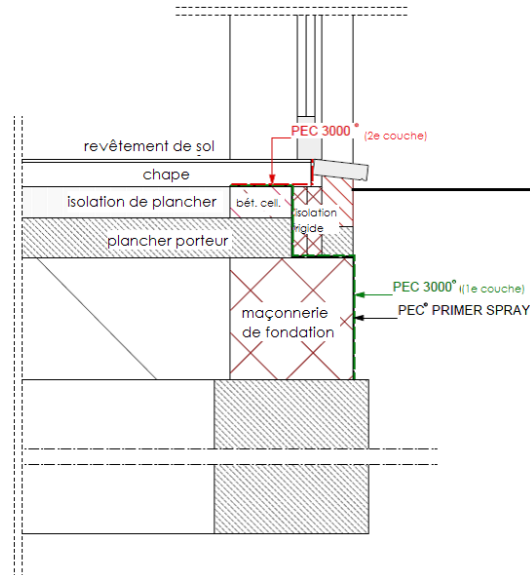


Fig. 7: Raccord avec le seuil

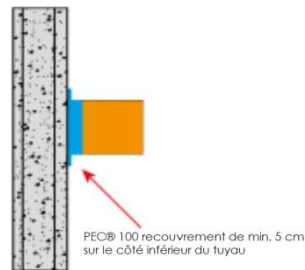


Fig. 8: Étanchéité à l'eau au niveau des percements dans des éléments en béton

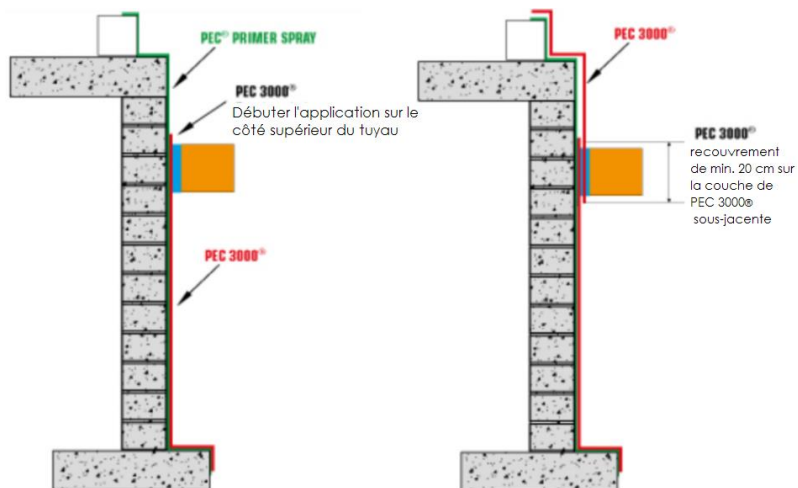


Fig. 9: Étanchéité à l'eau au niveau des percements dans des murs de cave maçonnés

13 Références

- NBN EN 1109 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses - Détermination de la souplesse à basse température »
- NBN EN 1110 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toitures bitumineuses - Détermination de la résistance au fluage à température élevée »
- NBN EN 1296 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses, plastiques et élastomères - Méthode de vieillissement artificiel par exposition de longue durée à température élevée »
- NBN EN 1847 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères - Méthodes d'exposition aux produits chimiques liquides y compris l'eau »
- NBN EN 1848-1 : « Feuilles souples d'étanchéité - Détermination de la longueur, de la largeur et de la rectitude - Partie 1 : Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses »
- NBN EN 1849-1 : « Feuilles souples d'étanchéité - Détermination de l'épaisseur et de la masse surfacique - Partie 1 : Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses »
- NBN EN 1850-1 : « Feuilles souples d'étanchéité - Détermination de défauts d'aspect - Partie 1 : Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses »
- NBN EN 1928 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses, plastiques et élastomères - Détermination de l'étanchéité à l'eau »
- NBN EN 1931 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses, plastiques et élastomères - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau »
- NBN EN ISO 11925 : « Essais de réaction au feu - Allumabilité de produits soumis à l'incidence directe de la flamme - Partie 2 : Essai à l'aide d'une source à flamme unique »
- NBN EN -12310-1 : « Feuilles souples d'étanchéité - Partie 1 : Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses - Détermination de la résistance à la déchirure (au clou) »
- NBN EN 12311-1 : « Feuilles souples d'étanchéité - Partie 1 : Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses - Détermination des propriétés en traction »
- NBN EN 12316-1 : « Feuilles souples d'étanchéité - Partie 1 : Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses - Détermination de la résistance au pelage des joints »
- NBN EN 12317-1 : « Feuilles souples d'étanchéité - Partie 1 : Feuilles d'étanchéité de toiture bitumineuses - Détermination de la résistance au cisaillement des joints »
- NBN EN 12691 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toitures bitumineuses, plastiques et élastomères - Détermination de la résistance au choc »
- NBN EN 12730 : « Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toitures bitumineuses, plastiques et élastomères - Détermination de la résistance au poinçonnement statique »
- NBN EN 13501-1 : « Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu »
- UEAtc Technical Guide for the assessment of Roof Waterproofing Systems made of Reinforced APP or SBS Polymers Modified Bitumen Sheets (décembre 2001).

14 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans l'en-tête de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'Agrément Technique.
- C.** Le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le Titulaire d'Agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le Titulaire d'Agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 3076) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou du Distributeur, des dispositions de l'article 14.



L'UBAtc asbl est un Organisme d'Agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « GROS ŒUVRE ET SYSTÈMES DE CONSTRUCTION », accordé le 11 mai 2017.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le Titulaire d'Agrément.

Date de cette édition : 29 mai 2017.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de Certification

Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les Agréments Techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

